

Image not found or type unknown



présence obligatoire à l'ouverture d'un testament

Par **marmotte64**, le **06/12/2010** à **18:58**

Une soeur à ma mère vient de mourir. Il semble qu'elle ait laissé un testament. Il reste deux soeurs dont ma mère et nous sommes également 1 nièce et un neveu.
Si je ne suis pas mentionné sur le testament le notaire est il obligé de me contacter et de me convoquer lors de l'ouverture du testament?